



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 24 – 2016

L'an deux mille seize, le 20 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – TRUFFY Vincent – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

EXCUSES : SUBRENAT Valérie

SECRETAIRE : Mme LACOUTURIERE Marie-Pauline

Madame SUBRENAT Valérie a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	8	1	8	8	0	0

ALIENATION D'UN CHEMIN PUBLIC A LA VEDRENNE

ACQUISITION D'UN CHEMIN PUBLIC A LA VEDRENNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la demande formulée par M. et Mme TROIVILLE demeurant au village de la Vedrenne et concernant la possibilité d'acquérir une portion de chemin rural désaffecté, l'enquête publique s'est déroulée du 16 novembre 2015 au 30 novembre 2015 ; le rapport d'enquête publique établi par M. CARCAUD, commissaire enquêteur a été présenté au Conseil Municipal lors de sa séance du 25 février 2016.

Le Conseil Municipal a approuvé la poursuite de l'opération et a décidé de se conformer aux recommandations émises par le commissaire enquêteur :

- la commune doit acquérir l'assiette du chemin de remplacement qui a été ouvert sur le domaine privé depuis de nombreuses années ; cette assiette concerne M. et Mme TROIVILLE et le Groupement Forestier des Bois du Centre, chacun étant favorable à céder à la commune le terrain nécessaire
- la commune doit veiller à l'orientation de direction de l'écoulement provenant du chemin de substitution

Le Conseil Municipal ayant accepté la proposition d'honoraires quant au traitement concomitant du bornage de la partie à aliéner et de la partie à acquérir pour un montant de 1628.40 € T.T.C (réunion du 25 février 2016), les opérations de bornage ont été réalisées par le Cabinet de Géomètres Experts DUARTE.

Monsieur le Maire présente le document d'arpentage :

- surface cédée par la commune à M. et Mme TROIVILLE : 4a 43ca
- surface à acquérir par la commune : 6a 93ca dont 1a 92ca provenant du Groupement Forestier des Bois du Centre et 5a 01ca cédé par M. et Mme TROIVILLE

Monsieur le Maire précise qu'il convient que la commune vende le terrain à M. et Mme TROIVILLE et achète l'assiette de terrain du chemin de substitution à M. et Mme TROIVILLE d'une part et au Groupement Forestier des Bois du Centre d'autre part.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente compte tenu des tarifs appliqués localement soit : 0.20 € le m2 étant précisé que le même tarif avait été fixé pour la vente des chemins au profit de M. et Mme ESCOBAR, également propriétaires à La Vedrenne.

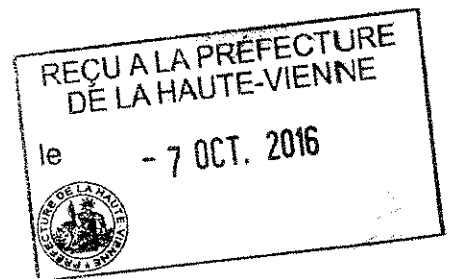
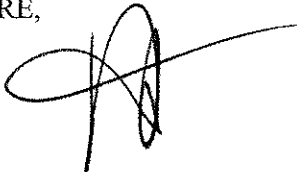
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE à 0.20 € le prix du mètre carré de terrain cédé soit : 88.60 €**
- **FIXE à 0.20 € le prix du mètre carré de terrain à acquérir soit : 138.60 €**
- **RAPPELLE que M. et Mme TROIVILLE, demandeurs, s'acquitteront des frais de bornage comme convenu par délibération en date du 25 février 2016**
- **DIT que les actes seront authentifiés auprès du même notaire et que M. et Mme TROIVILLE prendront à leur charge les frais d'actes et de publication les concernant et la commune s'acquittera des frais d'actes et de publication la concernant**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la finalisation de la vente du terrain communal d'une part et à l'acquisition des terrains nécessaires à la création du nouveau chemin public**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Augne, le 6 octobre 2016.

LE MAIRE,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 23 – 2016

L'an deux mille seize, le 20 septembre à 19 heures le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – TRUFFY Vincent – LAHAYE Grégory

ABSENTS : LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

EXCUSES : SUBRENAT Valérie

SECRETAIRE : LACOUTURIERE Marie-Pauline

Mme SUBRENAT Valérie a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	8	1	8	8	0	0

MISE EN ACCESSIBILITE ET REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE POLYVALENTE : demande d'aide auprès de la Région dans le cadre de l'appel à projets « Réhabilitation énergétique des bâtiments publics »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a validé, par délibération en date du 15 février 2016, le projet réactualisé des travaux de mise en accessibilité et réaménagement de la mairie et de la salle polyvalente pour un montant total de travaux estimé à 263 718 € H.T. :

- accessibilité = 84 000 €
- rénovation et réaménagement = 179 718 €

Monsieur le Maire précise que ces travaux, hors travaux affectés à l'accessibilité, pourraient bénéficier d'une aide de la Région dans le cadre de l'appel à projets « Réhabilitation énergétique des bâtiments publics ».

L'assiette éligible pour la région correspond aux travaux de maîtrise de l'énergie dont le montant a été estimé à 59 406 € soit une aide d'un montant maximum de 7900 €.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

	Subventions attribuées.	Subventions attendues
CONSEIL DEPARTEMENTAL	17 360 (accessibilité 1 ^{ère} tranche) 20 400 (rénovation 1 ^{ère} tranche) 15 000 (rénovation 2 ^{ème} tranche)	24 520 (accessibilité 2 ^{ème} tranche) 12 330 (rénovation 3 ^{ème} tranche)
DETR	27 850 (accessibilité + rénovation)	
FSIL	79 115 (accessibilité + rénovation)	
RESERVE PARLEMENTAIRE	10 000 (accessibilité + rénovation)	
REGION		7900 (rénovation)

Monsieur le Maire rappelle que le montant total des aides publiques ne peut être supérieur à 80 % du coût H.T. de l'opération et qu'en cas d'attribution, le montant de l'aide de la Région sera écarté à hauteur de la limite légale.

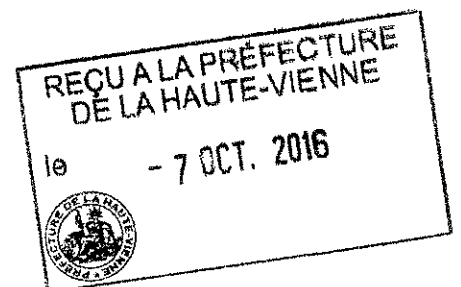

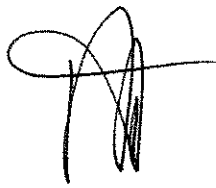
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes l'attribution d'une aide dans le cadre de l'appel à projets « Réhabilitation énergétique des bâtiments publics » pour les travaux de rénovation et réaménagement du bâtiment mairie et salle polyvalente hors travaux liés à l'accessibilité.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le dossier auprès du service « Climat-Energie » de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Augne, le 6 octobre 2016.

LE MAIRE,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 22 – 2016

L'an deux mille seize, le 20 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2016

PRESENTS : **MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – LAHAYE Grégory – TRUFFY Vincent**

ABSENTS: **LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique**

EXCUSES : **SUBRENAT Valérie**

SECRETARE : **MME LACOUTURIERE Marie-Pauline**

Mme SUBRENAT Valérie a donné procuration

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	8	1	8	8	0	0

OBJET : Schéma directeur d'adduction en eau potable

Phase travaux – Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 28 juin 2016 le Conseil Municipal a approuvé le projet relatif aux travaux de sécurisation de la distribution des réseaux d'eau potable pour un montant de travaux estimé à 347 000 € H.T..

La consultation auprès des Bureaux d'Etude INFRALIM, EGIS et SOCAMA a été lancée en août dernier : 2 bureaux d'Etude ont répondu à cette consultation INFRALIM et SOCAMA.

La commission des travaux a procédé à l'ouverture des offres le 5 septembre 2016.

Monsieur le Maire présente les offres :

INFRALIM = 17 350 € soit 5% du montant H.T. des travaux

SOCAMA = 20 820 € soit 6% du montant H.T. des travaux

La commission des travaux a retenu le Bureau d'Etude INFRALIM pour assurer la Maîtrise d'œuvre relative à cette opération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le choix de la commission des travaux.

Il précise que ces travaux pourraient bénéficier de l'aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et que ce dossier doit être présenté auprès des Commissions territorialisées.

Monsieur le Maire précise qu'afin de présenter le dossier, il convient de solliciter dès à présent INFRALIM pour la préparation de l'avant projet qui sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

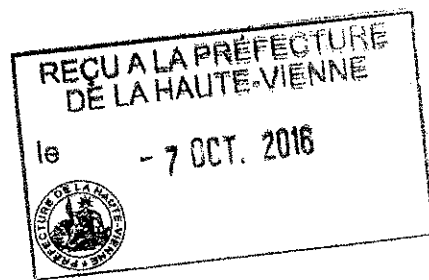


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le choix de la commission des travaux
- **DESIGNE** le Bureau d'Etude INFRALIM pour assurer la mission de Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de sécurisation de la distribution des réseaux d'eau potable pour un montant d'honoraires de 17 350 €
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le contrat de Maîtrise d'œuvre avec le bureau d'Etude INFRALIM
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention pour la réalisation de cette opération

- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre le dossier dans les délais impartis

Fait et délibéré en maire, les jour, mois et an que-dessus,
Pour copie conforme au registre.
Augne, le 28 septembre 2016.

LE MAIRE,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 21 – 2016

L'an deux mille seize, le 20 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2016

PRESENTS : **MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – LAHAYE Grégory – TRUFFY Vincent**

ABSENTS: **LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique**

EXCUSES : **SUBRENAT Valérie**

SECRETARE : **MME LACOUTURIERE Marie-Pauline**

Mme SUBRENAT Valérie a donné procuration

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	8	1	8	8	0	0

OBJET : travaux de canalisation des eaux pluviales à Négrignas

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de canalisation des eaux pluviales ont été réalisés à Négrignas en 2016 sur une portion de la D14, sur la chaussée gauche, à partir de l'intersection avec la D68 ; les problèmes d'écoulement des eaux de pluie ont été partiellement réglés par la pose de buses mais en cas de fortes pluies, les eaux continuent à se déverser sur les propriétés situées sur la droite : il est donc nécessaire de réaliser un second busage partant de la droite, passant sous la route pour dévier l'écoulement des eaux d'un seul côté vers le fossé gauche.

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise Dussouchaud, le montant du devis est de 3292 € H.T. soit 3950.40 T.T.C..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

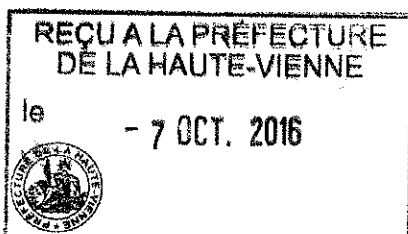
- **DECIDE** d'inscrire les travaux de canalisation des eaux pluviales au programme 2017 des aides aux communes pour un montant total de 3292 € H.T..
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental l'attribution d'une subvention pour ce projet
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer le dossier dans les délais impartis

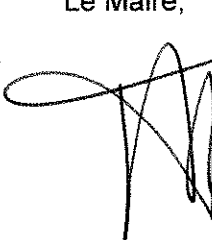

Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus,

Pour copie conforme au registre.

En mairie, le 29 septembre 2016

Le Maire,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 20 – 2016

L'an deux mille seize, le 20 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – LAHAYE Grégory – TRUFFY Vincent

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

EXCUSES : SUBRENAT Valérie

SECRETAIRE : MME LACOUTURIERE Marie-Pauline

Mme SUBRENAT Valérie a donné procuration

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	8	1	8	8	0	0

**OBJET : Travaux de grosses réparations aux voies communales :
demande de subvention**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dossiers de demande de subvention – programme 2017 doivent être déposés auprès du Conseil Départemental pour le 30 septembre : il présente le devis établi par l'entreprise COLAS pour les travaux de grosses réparations sur la VC 10 desservant les Fantaisies et le Puy Valeix sur une longueur de 600 mètres.

Monsieur le Maire précise que préalablement aux travaux à réaliser sur la route des Fantaisies, le busage situé en virage sur le passage du ruisseau des Fantaisies doit être remplacé conformément à la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques.

La maîtrise d'ouvrage de ce dossier pourra être confiée au Pays Monts et Barrages dans le cadre du second programme « Sources en action ».

Le montant du devis pour les travaux à réaliser sur la voie communale des Fantaisies (hors reconstruction du busage) est de 16 640 € H.T. dont 1370 € pour la réfection de l'aire de demi-tour pour le car scolaire.

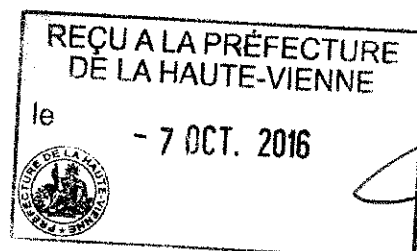
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'inscrire la voie communale des Fantaisies aux travaux de grosses réparations aux voies communales - programme 2017**
- **DIT que le dossier sera déposé sur la base du devis établi par l'entreprise COLAS pour un montant de 16 640 € H.T.**
- **SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne l'attribution d'une subvention pour ces travaux**

Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus,

Pour copie conforme au registre.

En mairie, le 29 septembre 2016



Le Maire,